

DELIBERATION

relative à l'organisation du Cnous

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010,
le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,
Vu l'organigramme présenté au conseil d'administration ;*

- **Point de l'ordre du jour**

6 – Vie du Cnous

a – évolution de l'organisation

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de l'organigramme présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 14

Procurations : 9

Abstention : 0

Pour : 23

Contre : 0



Dominique MARCHAND

Pièce jointe : organigramme du Cnous

Publié le 30 décembre 2021